

Arrêté du 21 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2013 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique peuvent se pr

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	30/07/2014
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	AGRE1415381A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029299830
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie, alimentation, environnement, territoires » (STAV)[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRE1415381A du 30 juillet 2014, « Arrêté du 21 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2013 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique peuvent se pr ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029299830> (consulté le 27 août 2026).